

Luxembourg, le 4 mai 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« Le Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail (CSSST) a comme mission d'aviser toutes les questions portant sur la santé, la sécurité et l'hygiène au travail. En 2018, le CSSST a proposé des modifications nécessaires pour assurer un meilleur fonctionnement de la médecine du travail au Luxembourg.

Et il est clair que la situation est devenue critique pour la médecine du travail au Luxembourg qui peine à trouver des candidats. Pourtant, le CSSST ne s'est pas réuni depuis 2018.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- *Pour quelles raisons, le Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail ne s'est-il pas réuni depuis 2018 ?*
- *Madame la Ministre, envisage-t-elle de convoquer une nouvelle réunion du CSSST ? Dans l'affirmative, quand ? Dans la négative, pour quelles raisons ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

André BAULER
Député

Carole HARTMANN
Députée

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu